

AGENDA 21 du Pays Sologne Val Sud

Mars 2016



PDF Pro Evaluation

Mot du Président

En mars dernier, l'Agenda 21 du Pays Sologne Val Sud a été validé à l'unanimité des membres du comité syndical. Ce travail, commencé en avril 2015, fait suite à notre volonté d'améliorer la cohésion entre nos communes et de nous inscrire dans une démarche environnementale. Mais, pourquoi ce document ? Comment a-t-il été conçu ? A quoi va-t-il nous servir ?

Tout d'abord la démarche Agenda 21 consiste à élaborer un projet de territoire en s'appuyant sur une large concertation avec les acteurs locaux. La réalisation du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions ont nécessité une quinzaine de rencontres (réunions, ateliers, séminaires, comité syndicaux) réunissant aussi bien les élus que les partenaires institutionnels (membres du Conseil de développement, chambres consulaires, acteurs forestiers, associations environnementales, milieux économiques, Département, Région, office du tourisme, etc.).

Ensuite, la mise en œuvre de l'Agenda 21 nous a permis de réfléchir à l'avenir de notre territoire et à déterminer les priorités d'actions à mettre en place pour y conforter le bien-vivre. Le Contrat régional de Pays actuel prenant fin en décembre 2015, nous nous sommes appuyés sur les axes déterminés dans le cadre de l'Agenda 21 pour bâtir un programme susceptible d'être financé par la Région Centre Val de Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Enfin, l'élaboration de l'Agenda 21 a permis l'émergence de problématiques locales fortes nécessitant un recentrage de l'action du Pays sur l'échange d'expérience, la diffusion de bonnes pratiques, la rencontre d'acteurs différents. Cette nécessité de « mise en réseau » des acteurs locaux trouve sa totale légitimité dans le contexte de recomposition de nos territoires ruraux, où le dialogue apparaît comme la base indispensable à l'émergence de projets communs. Il nous reste désormais à faire vivre cet Agenda 21 et à mettre en pratique les actions qu'il prévoit !

Bertrand HAUCHECORNE
Président du Pays Sologne Val Sud

Présentation du PSVS

Le territoire :

- **Deux régions naturelles : la Sologne et le Val de Loire**
 - 1077 km²
 - 29 communes
 - 4 Communautés de Communes
 - 46 073 habitants
 - 12000 emplois
- Un territoire dans l'aire d'influence Orléanaise soumis aux effets de la périurbanisation
- Un espace rural, une dynamique rurale

La structure Pays :

- **Un espace de cohésion et de concertation**
- **Un « territoire de projet »** (mettre en réseau et fédérer les forces vives du territoire dans un objectif commun de développement)



Introduction

Le Pays Sologne Val Sud s'est engagé en **2015** dans l'élaboration d'un Agenda 21. Ce programme d'actions en faveur du développement durable a pour but de valoriser les actions que mènent déjà le Pays et les acteurs locaux en la matière, et de mettre en lumière de nouvelles actions, ambitieuses, afin de répondre aux enjeux spécifiques du territoire.

➔ Du développement durable...

Les préoccupations autour de l'avenir de l'homme et de la planète sont apparues progressivement depuis les années 1970 et ce, face à différents constats :

- une **répartition inégale** des richesses ;
- des **inégalités sociales** qui s'accroissent ;
- des **ressources naturelles** limitées et des modes de consommation de moins en moins économes entraînant un gaspillage des richesses ;
- des rejets de **pollutions et de déchets** qui détériorent à long terme la qualité de l'eau, de l'air, des sols...

Contrairement aux idées reçues, le développement durable ne s'intéresse pas uniquement aux questions environnementales et écologiques. Il s'agit de réfléchir ensemble à un **nouveau modèle de développement**, qui repose sur l'atteinte d'un **équilibre entre quatre sphères intimement liées** : l'économie, le social, l'environnement et la participation. Ces quatre dimensions sont essentielles pour l'épanouissement et le cadre de vie de notre société comme pour ceux des générations futures.

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins »

Agir, faire évoluer nos comportements, nos réflexes, nos gestes quotidiens pour respecter davantage l'Homme et la planète impliquent donc que nous nous efforcions de prendre en compte ces 4 dimensions de manière équilibrée.

La recherche d'un équilibre entre 4 sphères :

Le social : c'est à dire l'accès de tous à la santé, à l'éducation, au logement. C'est aussi favoriser l'économie locale, le retour à l'emploi de personnes en difficulté, renforcer le lien social, la solidarité, etc.

L'environnement : pour offrir une meilleure qualité de vie, le développement doit permettre des économies de ressources et limiter les pollutions

L'économie : le développement économique pluriel permettant de produire des richesses locales mais aussi des emplois durables

La participation, la gouvernance : donner la possibilité aux habitants et aux acteurs locaux, dans toute leur diversité, de donner leur avis et de faire part de leurs besoins pour enrichir les décisions prises par les instances décisionnaires

➔ ... à l'Agenda 21 du Pays Sologne Val Sud

Qu'est-ce que l'Agenda 21 ?

L'agenda 21 « naît » à Rio en 1992, lors de la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement**. Ce Sommet de la Terre défend un **nouveau modèle de développement** qui place les êtres humains au centre des préoccupations en leur reconnaissant le droit à **une vie saine et productive** en harmonie avec la nature. Pour ce faire, les Nations Unies se sont engagées à établir un **plan d'actions mondial pour le développement durable au 21^{ème} siècle**, baptisé **Agenda 21**. L'Agenda 21 adopté à Rio formule ses recommandations pour la mise en œuvre du développement durable. Il reconnaît notamment le **rôle majeur** que devront jouer **les collectivités et territoires de projet à l'échelle locale (départements, structures intercommunales, communes...)** et les invite à s'impliquer **volontairement** dans une démarche de développement durable.

En préparant leur propre **programme d'actions pour le 21^{ème} siècle** avec les acteurs locaux, les territoires participent à la déclinaison du développement durable à l'échelon local en vertu du **principe « penser global, agir local »**. L'Agenda 21 local est ainsi un moyen de réponse pour **traduire, au quotidien et sur le long terme, le développement durable sur le territoire**. A noter par ailleurs que l'Agenda 21 renvoie à la mise en place de **nouvelles actions**, en faveur du développement durable, à la mise en œuvre d'une nouvelle approche des pratiques existantes, mais également à la **poursuite des actions déjà exemplaires ou innovantes** en les inscrivant dans un projet de territoire construit autour **d'objectifs stratégiques structurants**.

L'originalité de la construction d'un Agenda 21 est qu'il permet à **tous les acteurs qui vivent et travaillent sur le territoire d'y participer**. Le développement durable ne vaudra que s'il est partagé par tous. Au plus proche de la population, les collectivités et leurs structures de regroupement comme les Pays jouent alors un rôle essentiel dans la mobilisation et l'éducation des différents publics en faveur d'un développement durable.

La déclaration de Rio met donc en avant le rôle essentiel qui revient aux territoires en matière de développement durable. Leur participation et leur coopération sont déterminantes pour atteindre les objectifs et résoudre les problèmes soulevés par le programme Action 21.

Le cadre de référence national

Outre la réponse aux enjeux du territoire et l'expression d'une vision partagée de ce territoire demain, la stratégie de l'Agenda 21 vient s'inscrire dans le cadre du Référentiel national pour les **Agendas 21** et projets territoriaux de développement durable (cf. ci-contre).

- > **Agenda : Agir, faire, Programmer**
- > **21 : pour le 21^e siècle**

Le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable

Ce référentiel identifie 5 engagements¹ ...

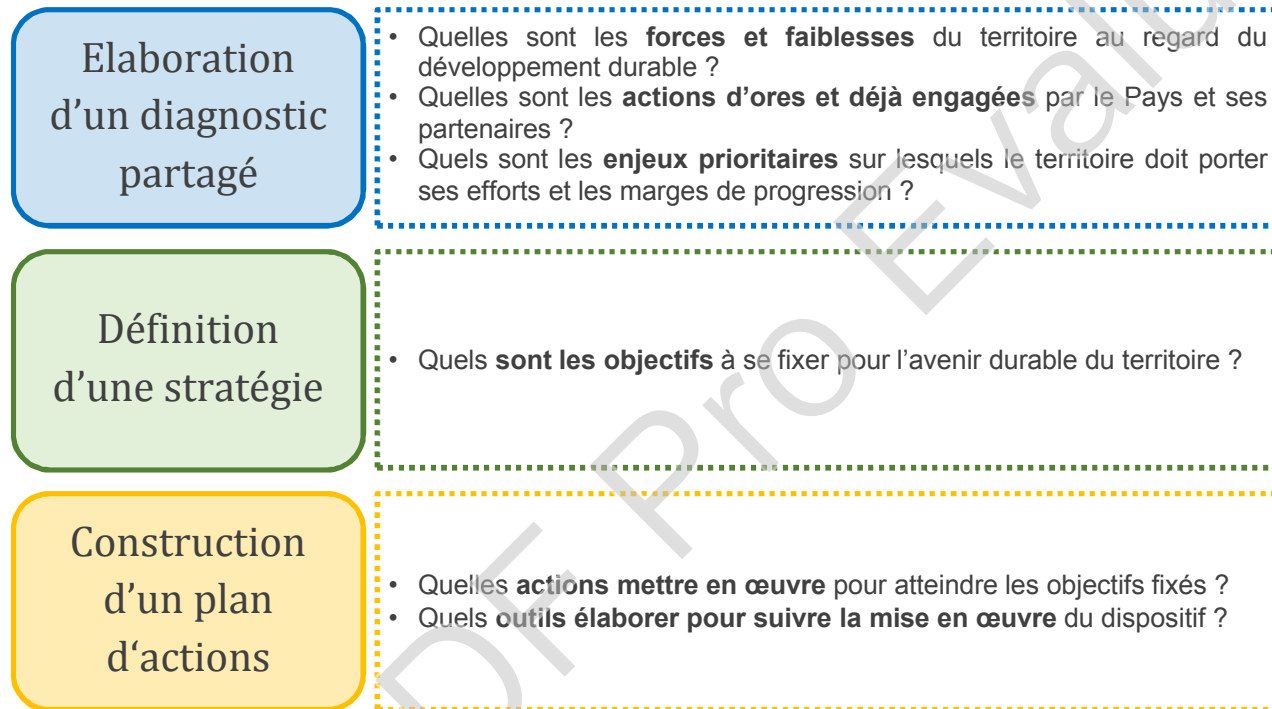
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Protection de la biodiversité, préservation des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations
- Transition vers une économie circulaire.

... et 5 éléments déterminants de toute démarche de développement durable :

- Stratégie d'amélioration continue
- Transversalité des approches
- Participation des acteurs du territoire
- Organisation du pilotage
- Evaluation partagée.

L'Agenda 21 du Pays Sologne Val Sud s'est construit en **3 grandes étapes**, permettant chacune de répondre à des objectifs bien précis :

1. **le diagnostic du territoire** pour mettre en avant les atouts du territoire, les points à améliorer et les enjeux en présence sur la base d'une **vision partagée** des acteurs locaux au regard de l'ensemble des sphères de la vie locale ;
2. **la stratégie de développement durable** qui à partir de ces enjeux définit des objectifs de travail pour l'avenir sur la base d'une **vision du territoire en 2030** ;
3. **le programme d'actions** qui permet d'identifier **des leviers concrets** pour répondre à ces objectifs sur les court, moyen et long terme accompagnés d'outils permettant le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de la démarche dans une logique d'amélioration continue :



➔ **Mise en œuvre du projet sur le long terme**

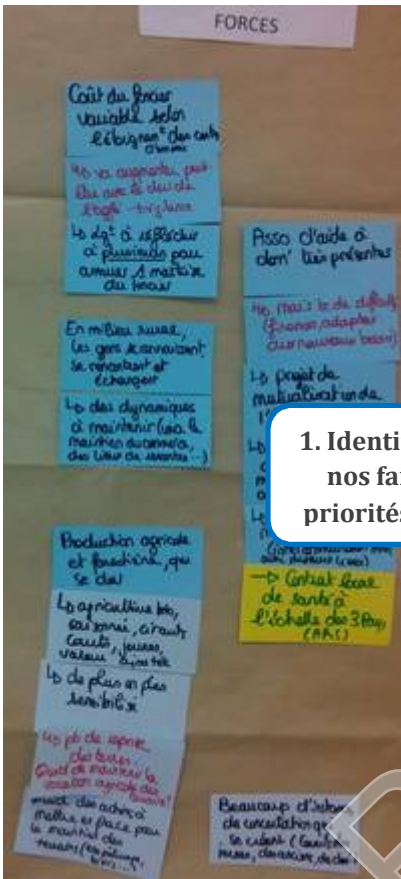
Les temps forts de la démarche du PSVS :

1 réunion de lancement 24.04.2015	Lancement Avril 2015
Présentation de la démarche aux élus 26.05.2015	
Atelier « diagnostic » des acteurs locaux 03.06.2015	Diagnostic partagé Avril à juillet 2015
Comité de pilotage pour la validation du diagnostic 23.06.2015	
Atelier « stratégie » avec les acteurs locaux 23.06.2015	
Comité de pilotage pour la validation de la stratégie 15.09.2015	Stratégie de développement durable Juin à septembre 2015
Comité syndical pour la validation de la stratégie 15.09.2015	
Atelier « Actions » n°1 avec les acteurs locaux 09.10.2015	
Atelier « Actions » n°2 avec les acteurs locaux 20.10.2015	Programme d'actions Octobre 2015 à janvier 2016
Comité de pilotage pour la sélection des actions 30.11.2015	
Réunions partenariales « fiches actions » 6 et 7 janvier 2016	
Comité de pilotage de validation de l'Agenda 21 26.01.2016	
Comité syndical de validation de l'Agenda 21 01.03.2016	

3. Identifier des actions à mettre en place concrètement

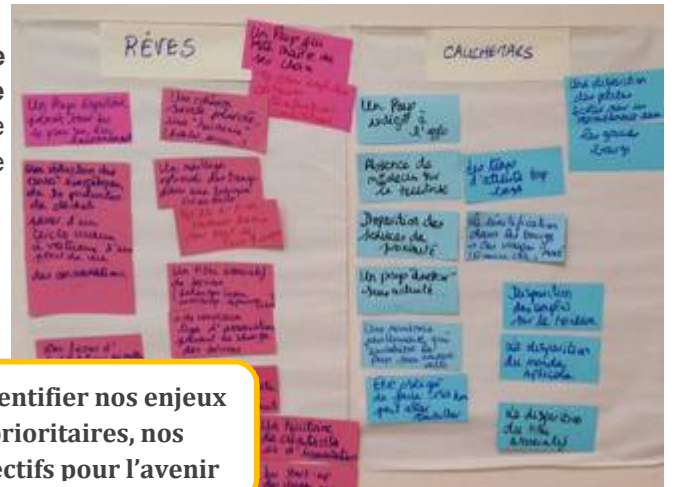
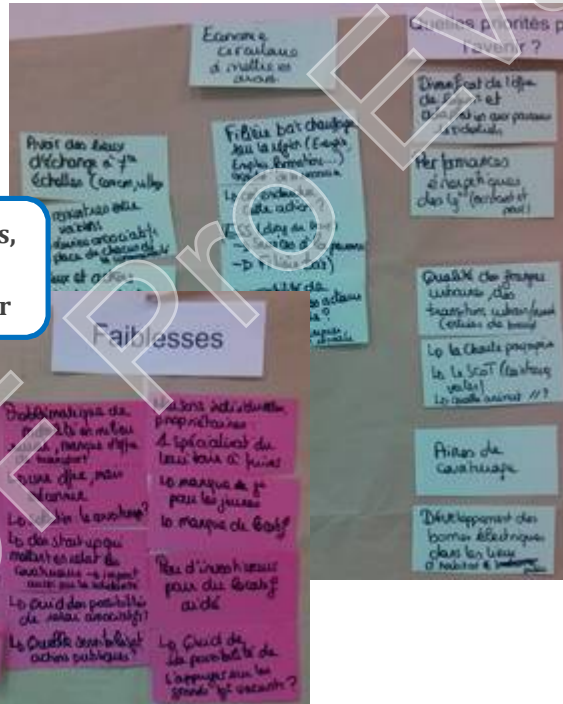
Chaque étape du projet a été marquée par l'organisation de temps participatifs, permettant de recueillir le regard et les idées des acteurs locaux sur le projet du Pays. Dans le cadre de différents ateliers, les forces vives du territoire ont ainsi pu prendre part concrètement à la construction du projet :

4. via le partage du regard qu'ils portent sur le territoire du Pays : ses atouts, les points à améliorer, les enjeux et priorités de travail pour l'avenir (atelier « diagnostic »)
5. via l'expression de leur vision du territoire en 2030, leurs rêves, leurs cauchemars, leurs attentes (atelier « stratégie »)
6. Via l'identification d'idées d'actions à mettre en place pour l'avenir et auxquelles certains de ces acteurs peuvent concrètement prendre part (atelier « programme d'actions »)



1. Identifier nos forces, nos faiblesses, nos priorités pour l'avenir

Les participants à ces ateliers ont pu à la fois donner leur avis sur la démarche (expression de leurs coups de cœur...) et être force de proposition pour le projet. Ces ateliers ont également constitué des occasions intéressantes de discuter de l'action du Pays, de son rôle et de la place qu'il occupe sur le territoire dans un contexte de refonte de la carte territoriale.



2. Identifier nos enjeux prioritaires, nos objectifs pour l'avenir



L'Agenda 21 du Pays Sologne Val Sud : l'essentiel

➔ L'état d'esprit de l'Agenda 21 du Pays Sologne Val Sud

Les enjeux du projet

L'élaboration de l'Agenda 21 du Pays Sologne s'inscrit dans le cadre d'enjeux bien précis au regard du projet, préalablement définis par les élus et l'équipe du Pays, à savoir :

- La **prise en compte essentielle de l'ensemble des démarches en cours** d'élaboration pour nourrir le projet Agenda 21 et s'assurer de sa cohérence avec l'existant : programme LEADER, SCoT, CRST,...
- La **sensibilisation de toutes les parties prenantes** et notamment celle des nouveaux élus aux enjeux du développement durable
- La **définition d'objectifs prioritaires et structurants** pour l'Agenda 21 afin de donner un cadre clair, un cap à suivre et aboutir à un **programme d'actions opérationnel et resserré**
- La **préfiguration de l'élaboration du nouveau contrat régional de solidarité territoriale**, cadre contractuel financier du pays avec la Région Centre qui pourra intégrer certaines actions de l'Agenda 21
- La **valorisation du territoire et de l'action du Pays** via la structuration d'un projet de territoire définissant le développement durable comme ligne directrice.

➔ L'essentiel du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions

Les pages qui suivent reprennent les **grandes lignes de l'Agenda 21 du Pays Sologne Val Sud**, et notamment les points clés du diagnostic partagé et de la stratégie de développement durable, ainsi que les actions qui en découlent. Le diagnostic détaillé, le document de présentation de la stratégie de développement durable et détail des fiches actions composant le programme d'actions concrètes à mettre en place sont **annexés** à ce document de présentation globale de l'Agenda 21.

Des actions et projets territoriaux à prendre en compte :

- **Le contrat régional de solidarité territoriale (CRST)** : contractualisation entre le Pays et la Région définissant les grandes lignes de l'intervention du Pays et le cadre des subventions régionales dont certaines actions de l'Agenda 21 pourront faire directement l'objet
- **Le programme LEADER**, qui recoupe les subventions européennes reconduit avec l'équipe du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire notamment sur les volets économiques (tourisme et filières locales)
- **Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** en cours d'élaboration avec les Pays Loire Beauce et Forêt d'Orléans, outils réglementaire qui détermine de grandes orientations pour l'aménagement durable du territoire

Le diagnostic partagé de développement durable, quelques points clés

L'objectif du diagnostic est de **déterminer d'où l'on part en matière de développement durable**. Sa réalisation s'est articulée autour de plusieurs **questions structurantes** définies à partir du cadre de référence national. Pour chacune d'entre elles une conclusion mettant en avant les atouts / faiblesses / opportunités / menaces a été réalisée. Le diagnostic a également permis de mettre en évidence les **grands enjeux du territoire** sur le plan du développement durable au regard des cinq engagements. Les pages suivantes reprennent les principales conclusions de ce diagnostic :

> Aménagement du territoire et développement de l'offre en logements durables ?

- Un **cadre de vie rural attractif** avec des paysages et un patrimoine architectural diversifiés soumis aux pressions d'une banalisation des paysages et d'une avancée diffuse de l'urbanisation
- Des **logements de qualité mais peu diversifiés et énergivores** (maisons individuelles) dont un grand nombre présente un potentiel de requalification intéressant
- Des **documents structurants** pour inciter à l'aménagement durable du territoire : SCoT en cours d'élaboration, Charte paysagère...

> Mobilité durable

- Un **trafic et un engorgement routier** en augmentation lié aux flux périurbains (dominante de la voiture individuelle) et aux flux logistiques (camions...), à l'impact environnemental important
- Un **développement encore limité des modes de déplacements alternatifs** à la voiture individuelle mais des initiatives (site de covoiturage départemental, Pedibus dans certaines communes, transport à la demande...)
- Un **réseau de transport en commun peu valorisé** (gares...)
- Un **potentiel important** pour les **modes de transport doux** (réseau de la Loire à vélo, sentiers de randonnées...)

> Gestion durable des ressources du Pays ?

- **Des espaces et des milieux riches en biodiversité** (milieux humides...) **mais fragilisés** par les activités humaines qui font l'objet de plans de protection (Natura 2000 en Sologne et val de Loire, ...), d'aménagement (Schéma régional de cohérence écologique, projet de trame verte et bleue, SCoT...) et de gestion (notamment dans le cadre de l'exploitation forestière)
- **Une disparition progressive des espaces agricoles ouverts** en général liée à l'enfrichement, à l'urbanisation et à l'exploitation des carrières
- **Un manque de concertation, d'échange et de sensibilisation** entre acteurs locaux (sur la gestion des déchets par exemple)

> Risques, pollutions et nuisances sur le territoire

- La **pollution des eaux, des sols, de l'air...** liée aux activités humaines (pollution de l'air liée au trafic routier, au chauffage...) et une recherche de solutions pour limiter cette pollution et ses impacts (potentiel en énergie renouvelable, rénovation du bâti...)
- Un **risque inondation important notamment sur les bords de Loire** avec une vulnérabilité accrue pour les populations mais qui fait l'objet de plans et dispositifs de prévention et d'aménagements dédiés (noues, annonces de crues...)
- Des **nuisances sonores et des problématiques de sécurité routière** sur certains axes du territoire

> *Politiques sociales et de santé et solidarités*

- De nombreux équipements et services à la personne mais **difficiles à maintenir dans un contexte rural** couplé aux pertes de dotations et au vieillissement tendanciel de la population
- **Une faible densité médicale** et des collectivités investies pour le maintien de l'offre en service de santé (construction de structures d'exercice regroupé, projet de plan local de santé du Pays, projet de fusion de certains organismes d'aide à la personne...)
- **Le manque de certains services structurants** (une couverture numérique du territoire inachevée ; absence de lycée...)
- **La disparition progressive de certains services et commerces de proximité** qui risque d'entraîner à terme une perte de dynamisme dans la vie locale

> *Emploi et développement économique local*

- **Une bonne dynamique économique** portée par de gros employeurs, notamment autour de Sully et des filières typiques qui contribuent à la qualité du cadre de vie (agriculture, bois...) à pérenniser et valoriser (opportunités de diversification...)
- Un potentiel touristique important porté par le développement de la Loire à vélo et du **tourisme itinérant** en général (à cheval, randonnée en Sologne...)
- Des **commerces de proximité en perte de dynamisme**, notamment dans les centres bourgs confrontés à l'évolution des modes de vie et au développement des zones commerciales périphériques
- **L'artisanat et les services à la personne** : deux secteurs porteurs pour le territoire mais qui manquent parfois de reconnaissance

> *Culture et sport*

- **Des équipements sportifs et culturels nombreux et plutôt bien répartis** sur le territoire à maintenir malgré le contexte des baisses de dotations (quelles possibilités de mutualisation, d'optimisation de ces équipements, d'adaptation au contexte rural, à l'image des cinémas itinérants déployés par la Région ?)
- Une **vie associative dynamique** mais un manque de lien entre les associations et de formation parfois
- Un **patrimoine culturel** riche à valoriser
- Un potentiel important de développement **des activités de plein air**

> *Participation citoyenne et gouvernance*

- Un manque de connaissance des acteurs locaux de la structure Pays malgré des **outils de communication et d'information** régulièrement mis à jour (site internet, lettres de Pays...)
- Un **manque de compréhension de l'échelle Pays**, d'autant plus dans le contexte de refonte de la carte intercommunale
- Une **habitude du travail en partenariat** grâce à l'échelle Pays
- Des **initiatives citoyennes porteuses et des Agendas 21 locaux** (Région, département, communes), porteurs pour l'Agenda 21 de Pays et la sensibilisation au développement durable

La stratégie de développement durable

La stratégie de développement durable est **construite à partir des enjeux mis en évidence dans le cadre du diagnostic et des priorités de travail identifiées par les acteurs locaux**. Lors d'un atelier, ces derniers ont été invités à s'exprimer sur leurs rêves et leurs cauchemars pour le territoire afin de faciliter l'expression de leurs attentes pour l'avenir.

8 enjeux mis en évidence dans le cadre des ateliers :

- La poursuite de l'**engagement pour le maintien** des services de santé sur le territoire
- Le développement d'une **offre touristique qualitative**, adaptée aux besoins des visiteurs
- La concrétisation des travaux d'**économie d'énergie** dans le patrimoine bâti public et privé (logements vieillissants et énergivores)
- La **valorisation des déchets** (ménagers, déchets verts, agricoles...), et la sensibilisation au tri et compostage chez les particuliers
- Le maintien de la **dynamique associative** (associations sportives et culturelles), sa valorisation et son **adaptation**
- Le développement des modes de **transport alternatifs** à la voiture individuelle en réponse au « tout voiture » généralisé dans le Pays
- **L'amélioration de l'état écologique des milieux**, et l'accompagnement des politiques volontaristes locales
- L'identification, la **valorisation** et la reconversion des terrains enfrichés et des carrières et la **lutte contre l'enfrichement**

Des priorités de travail pour l'avenir identifiées dans les ateliers :

Des priorités territoriales

- L'accès à la **santé**
- Le dynamisme des centres bourgs et l'**accès aux services** de proximité
- La **préservation** des paysages et du **cadre de vie rural**
- L'**agriculture** et l'aide à l'installation en bio par exemple
- Le **tourisme**, dans la perspective d'une offre qualitative en lien avec le potentiel local et les infrastructures proches
- Des **dispositifs de mobilité** adaptés au contexte rural
- L'**efficacité énergétique** et le développement des **nouvelles énergies**
- Le maintien des **liens et de la solidarité**

Une priorité transversale

- La valorisation et le renforcement du rôle du Pays comme **animateur du territoire**

La stratégie définie à partir de ces échanges s'articule autour de **3 axes de travail ou ambitions pour l'avenir**, chacune déclinée en objectifs stratégiques :

Ambition 1 : un Pays d'accueil

Une ambition qui repose sur la question de l'attractivité du Pays et sur sa capacité à maintenir et accueillir la population de manière temporaire (échanges touristiques) ou définitive (nouveaux habitants), via le maintien de services et de commerces. Cette attractivité repose également en grande partie sur les moyens dont se dotera le territoire pour maintenir son identité, paysagère, architecturale ou encore rurale

Ambition 2 : un Pays de liens

Une deuxième ambition qui questionne les liens et la cohésion sur le territoire. Le Pays joue ici un rôle important de moteur et de facilitateur dans la mise en réseau des acteurs et la connaissance des actions qui se mettent en place sur le territoire : lien social, lien économique, expérimentations, etc.

Ambition 3 : un Pays d'initiatives

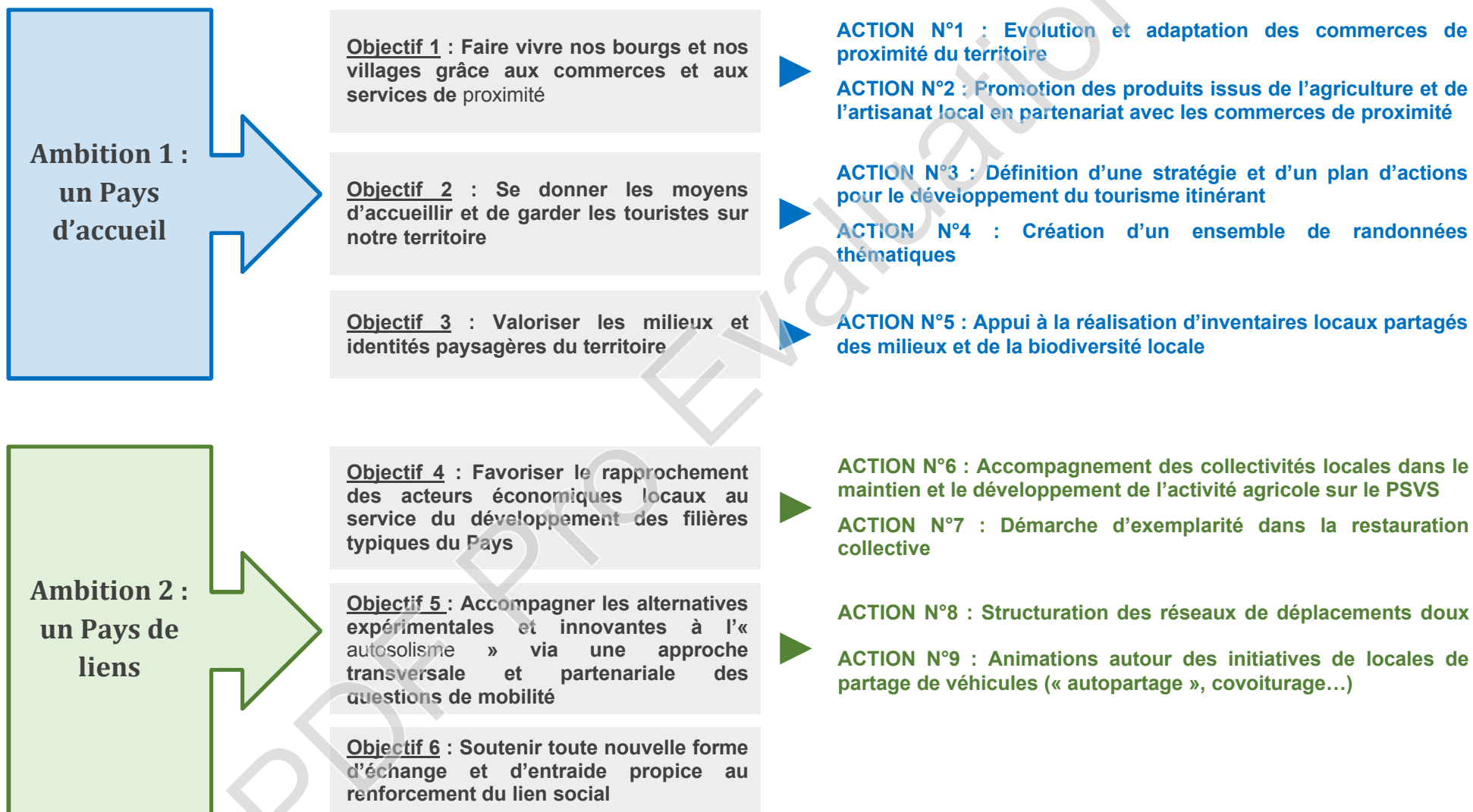
En affichant cette dernière ambition, le Pays met en évidence le rôle de moteur et d'incubateur qu'il peut jouer à la fois sur des problématiques structurantes de son territoire comme celles liées à la santé et à la transition énergétique, et, de manière plus transversale, sur la mise en mouvement des acteurs locaux vers l'intégration systématique des enjeux du développement durable dans leurs projets.

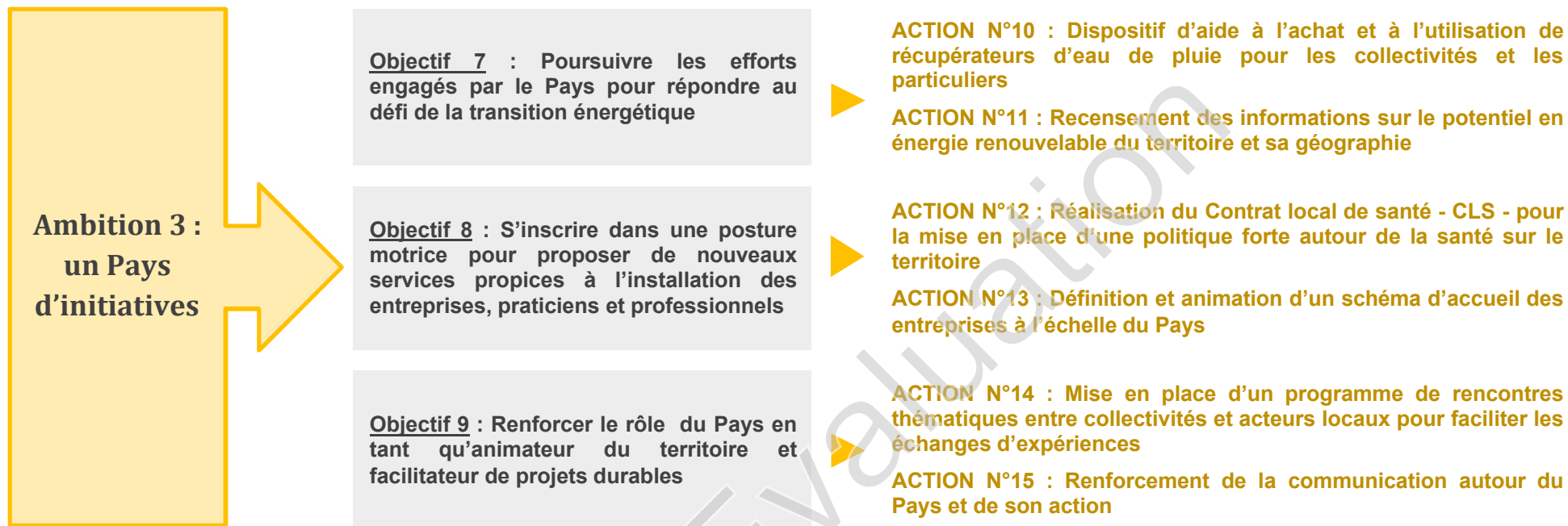
Des ambitions déclinées en objectifs opérationnels

- **Faire vivre nos bourgs** et nos villages grâce aux commerces et aux services de proximité
- Se donner les moyens **d'accueillir et de garder les touristes** sur notre territoire
- Valoriser les **milieux et identités paysagères** du territoire
- Favoriser le rapprochement des acteurs économiques locaux au service du **développement des filières typiques** du Pays
- Accompagner les **alternatives expérimentales et innovantes** à l'« autosolisme » via une approche transversale et partenariale des questions de mobilité
- Soutenir toute nouvelle forme d'échange et d'entraide propice au **renforcement du lien social**
- Poursuivre les efforts engagés par le Pays pour **répondre au défi de la transition énergétique**
- S'inscrire dans une posture motrice pour proposer de **nouveaux services** propices à l'installation des entreprises, praticiens et professionnels
- Renforcer le **rôle du Pays** en tant qu'animateur du territoire et facilitateur de projets durables.

Le programme d'actions de l'Agenda 21

Sur la base des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de développement durable du PSVS et des ateliers de concertation, le Pays a identifié **15 grandes actions** à mettre en place via l'Agenda 21, faisant chacune l'objet d'une fiche action (feuille de route pour la mise en place de l'action dont vous trouverez la compilation en annexe à ce document) :





L'adoption finale en Comité Syndical le 1^{er} mars 2016 du programme d'actions de l'Agenda 21 représente une étape décisive, mais n'est que le début de la démarche : si son élaboration, en étroite collaboration avec les partenaires, touche à sa fin, **il convient aujourd'hui et sur le long terme de le mettre en œuvre et de suivre ses avancées.**

La démarche va évoluer et mûrir avec le temps. La dynamique lancée au cours des ateliers de concertation devra également être maintenue. **Des étapes de suivi et d'évaluation de la démarche vont avoir lieu régulièrement.** Elles constitueront l'occasion de mobiliser à nouveau et de montrer l'avancement de l'Agenda 21. Pour ce faire, un guide du suivi-évaluation et de la mise en œuvre de l'Agenda 21 a été constitué (en annexe à ce document). Il détaille la procédure qui permettra de suivre le programme d'actions, de l'évaluer, à travers plusieurs outils propres à la démarche du Pays. Les principaux outils de suivi-évaluation sont les suivants :

- Le **tableau de bord d'indicateurs**
- Des **rubriques « suivi et indicateurs »** dans les fiches actions.

Au-delà de la réponse aux objectifs de la stratégie, ce programme d'actions de l'Agenda 21 met l'accent sur le rôle d'ensemblier, de laboratoire de réflexion et d'animateur de réseau du Pays. Elles visent à mettre en lien les différents acteurs pour accompagner les collectivités locales vers le développement durable de leur territoire.



Annexes

1. Le **diagnostic partagé**
2. Le document de présentation de **la stratégie** de développement durable du Pays
3. La compilation des **fiches actions**
4. Le **guide du suivi, de l'évaluation et de la mise en œuvre** de l'Agenda 21 du Pays